

CONSEIL DES ATHLÈTES

DESCRIPTION DU POSTE :

- Le représentant des athlètes (RA) est un représentant élu par l'Équipe Nationale et le mécanisme fondamental pour le retour d'information direct des athlètes à l'organisation.
- L'objectif du RA est de représenter et de promouvoir les points de vue et les intérêts des divers athlètes de l'Équipe Nationale de Canada Snowboard auprès du Conseil d'Administration et de la Direction de Canada Snowboard sur toutes les questions qui touchent directement ou indirectement les athlètes au niveau de la haute performance.
- Le RA représentera la voix des athlètes de haut niveau de Canada Snowboard dans les limites de son champ d'autorité (c.-à-d. l'éventail complet des disciplines, les disciplines spécifiques, les sexes spécifiques, les équipes spécifiques, etc.
- Les représentants ne doivent pas prendre position sur des questions ou se présenter comme RA dans des domaines d'intérêt personnel n'ayant aucun lien avec les responsabilités officielles du Conseil des Athlètes. Un RA doit s'assurer que les points de vue, les commentaires et les opinions de ses coéquipiers sont communiqués comme il se doit.

FONCTIONS CLÉS

- Participer aux processus décisionnels en tant que membre du conseil d'administration (le " conseil ") et de divers comités permanents ou ad hoc (y compris, mais sans s'y limiter, le comité de HP, le comité de développement du sport, le comité des finances, etc ;
- S'assurer, dans la mesure du possible, que les politiques et les programmes de Canada Snowboard répondent aux besoins des athlètes ;
- Assurer la représentation des athlètes au conseil d'administration de Canada Snowboard, le cas échéant ;
- Fournir des commentaires avant l'approbation des documents/politiques/sujets clés touchant directement les athlètes, y compris, mais sans s'y limiter, les ententes avec les athlètes, la sélection des équipes, les critères de nomination du PAA, les plans d'entraînement et de compétition de haute performance, À nous le podium, l'entraînement, etc ;

- Solliciter et présenter les points de vue et les positions des athlètes à tout organisme décisionnel pertinent sur les questions identifiées par les athlètes comme ayant une incidence sur la performance des athlètes ;
- Représenter Canada Snowboard et les intérêts des athlètes lors de réunions et d'événements ;
- Contribuer au contenu des communications de Canada Snowboard pour considération ;
- Assurer la représentation des athlètes à l'assemblée générale annuelle (AGA) et à toute assemblée générale extraordinaire de Canada Snowboard avec le soutien de Canada Snowboard ;
- Fournir un forum dans lequel les athlètes peuvent partager et développer des informations ou des idées en ce qui concerne les athlètes des équipes nationales, de développement et NextGen, avec le soutien de Canada Snowboard ;
- Développer la relève et les compétences en leadership au sein de la communauté des athlètes dans son ensemble et au sein de Canada Snowboard avec le soutien de Canada Snowboard ;
- Nommer des représentants à la demande de Canada Snowboard et d'autres organismes pour les activités où la représentation des athlètes fait partie intégrante, par exemple le comité de haute performance ;
- Assister au Forum AthlètesCAN chaque année ou désigner un mandataire approprié s'il est incapable de le faire ;
- Recommander la représentation des athlètes, le cas échéant, à des organismes externes, y compris, mais sans s'y limiter, au conseil d'administration d'AthlètesCAN, à la commission des athlètes du Comité olympique canadien et au conseil des athlètes du Comité paralympique canadien, lorsque cela est possible.
- Maintenir une communication régulière avec l'ensemble des athlètes, avec le soutien de Canada Snowboard, en particulier lors des dates clés du calendrier de Canada Snowboard, notamment les sélections d'équipe, les essais et les épreuves de qualification, les championnats nationaux, les championnats du monde, les grands jeux, les réunions du conseil d'administration, l'assemblée générale annuelle, le forum AthlètesCAN, les nominations pour les brevets du PAA, les dates limites d'appel, les dates limites de demande de subventions et de bourses, ainsi que l'élaboration et la publication des critères de sélection des équipes et des critères d'octroi des brevets du PAA et des ententes avec les athlètes.

OBJECTIFS / RÉSULTATS ATTENDUS

- Examiner, réviser ou élaborer et diffuser un sondage annuel auprès des athlètes de l'Équipe Nationale afin de solliciter des commentaires sur divers aspects de l'expérience des athlètes dans le but de guider et d'informer les stratégies et les recommandations en matière de RA.
- Fournir un rapport annuel sur les athlètes à la direction et au conseil d'administration de Canada Snowboard.
- Fournir un manuel de l'athlète à jour.

RAPPORTS

- Le RA qui siège au Conseil d'Administration de Canada Snowboard présentera les rapports du Conseil des Athlètes aux réunions du conseil.